



## Assemblée générale

Distr. générale  
13 octobre 2000  
Français  
Original: russe

---

**Cinquante-cinquième session  
Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

Point 82 de l'ordre du jour

**Effets des rayonnements ionisants**

**Lettre datée du 12 octobre 2000, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'Appel adressé par les scientifiques bélarussiens à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de l'ordre du jour, intitulé « Effets des rayonnements ionisants ».

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Serguei **Ling**

**Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2000,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Appel adressé par un groupe de scientifiques  
de la République du Bélarus à la cinquante-cinquième session  
de l'Assemblée générale des Nations Unies**

Ayant étudié avec attention le contenu de l'annexe J (Irradiation et conséquences de l'accident de Tchernobyl) du rapport 2000 du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, portant sur les conséquences médicales de l'accident de Tchernobyl et soumise à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-cinquième session, nous, groupe de scientifiques bélarussiens, demandons à l'Assemblée générale de reporter l'examen de cette annexe du rapport du Comité scientifique pour 2000.

Notre demande est motivée par le fait que les informations figurant à l'annexe du rapport (Irradiation et conséquences de l'accident de Tchernobyl) sont incomplètes, parfois tendancieuses et entachées d'un certain nombre d'erreurs dans la section portant sur conséquences médicales de la catastrophe de Tchernobyl pour le Bélarus.

Dans l'ensemble, il est difficile de surestimer la portée du rapport. Il est certain qu'un tel document doit recevoir une grande attention des délégations participant à la présente session de l'Assemblée générale et servir de guide pour les spécialistes des organisations internationales et des gouvernements des pays de la communauté mondiale. Nous comprenons parfaitement les aspirations du Comité scientifique et louons ses efforts pour présenter un tableau complet et objectif des niveaux de rayonnement et des conséquences médicales de la catastrophe. Toutefois, on ne peut reconnaître que ce problème complexe ait été résolu de manière objective en ce qui concerne le Bélarus.

La raison principale pour laquelle l'annexe J (Irradiation et conséquences de l'accident de Tchernobyl) ne peut pleinement satisfaire la communauté scientifique du Bélarus réside dans le fait qu'une série de résultats importants obtenus au Bélarus se trouvent en dehors du champ visuel du Comité scientifique. Il s'agit en premier lieu des nouvelles données issues des recherches scientifiques, reçues au cours des dernières années et diffusées dans le cadre des instances internationales représentatives, notamment des données épidémiologiques, et des résultats des études des conséquences tératogènes et génétiques de l'accident de Tchernobyl. On relève malheureusement une déformation des faits dans l'interprétation des travaux des scientifiques bélarussiens mentionnés plus haut.

Force est de constater que les scientifiques bélarussiens n'ont eu la possibilité de prendre connaissance du rapport que très tardivement. Le 28 septembre 2000, un débat approfondi sur l'annexe J a été organisé à Minsk, auquel a participé le Président du Comité scientifique, M. Holm, et au cours duquel nous avons eu la possibilité d'exposer nos arguments. M. Holm a souscrit à diverses observations formulées par la partie bélarussienne. Les deux parties ont reconnu qu'il était nécessaire de rechercher des formes de coopération directe entre le Comité scientifique et le Bélarus et de poursuivre les travaux scientifiques sur les problèmes liés à l'accident de Tchernobyl, en premier lieu par la mise en oeuvre de programmes internationaux à

long terme sur la réduction de l'indétermination des estimations des doses d'irradiation, l'épidémiologie et la génétique.

Nous avons de sérieuses raisons de penser que l'adoption du rapport en question par une si haute instance peut porter préjudice aux efforts déployés par le Bélarus, afin de surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et entraîner une réduction des programmes scientifiques et de l'aide internationale, et, en fin de compte, avoir des effets négatifs sur le sort de millions de personnes qui ont, jusqu'à présent, supporté le fardeau et les privations résultant de la catastrophe.

Par ailleurs, il est difficile de surestimer les résultats des recherches scientifiques et l'expérience acquise pour surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl pour l'ensemble de la communauté mondiale en cas d'accident nucléaire.

Nous estimons que l'ONU ne peut examiner sous sa forme actuelle l'annexe J (Irradiation et conséquences de l'accident de Tchernobyl) du rapport du Comité scientifique en tant que document officiel décrivant objectivement et en détail les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl pour le Bélarus. Les scientifiques et les spécialistes bélarussiens sont prêts à présenter et à examiner les données scientifiques que le Comité scientifique n'a pas prises en compte, afin de l'aider à mettre son rapport au point.

À ce sujet, nous demandons instamment qu'il soit pris acte de l'annexe J (Irradiation et conséquences de l'accident de Tchernobyl) du rapport 2000 du Comité scientifique et recommandons au Comité scientifique de poursuivre ses travaux sur cette annexe aux fins d'examen à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le Président de la Commission nationale  
de radioprotection du Bélarus, professeur  
(*Signé*) **Ternov V. I.**

Le Président du Conseil de coordination pour les  
problèmes scientifiques relatifs aux conséquences  
de l'accident de Tchernobyl au Bélarus,  
Directeur de l'Institut de radiobiologie de l'Académie  
des sciences, académicien et professeur  
(*Signé*) **Konoplya E. F.**

Le Directeur de l'Institut clinique scientifique de  
médecine radiologique et d'endocrinologie, professeur  
(*Signé*) **Ostapenko V. A.**

Le Directeur adjoint de l'Institut clinique scientifique  
de médecine radiologique et d'endocrinologie, professeur  
(*Signé*) **Königsberg Ya. E.**

Le chef de service de l'Institut scientifique  
d'oncologie et de radiologie médicale, professeur  
(*Signé*) **Okeanov A. E.**